

PREAMBULE

La présente charte définit les principes sur lesquels se fonde la construction du Réseau Vision-R. Les modalités de coopération avec les acteurs du Réseau sont définies dans ce document :

1. Tout membre (libéral, institutionnel et/ou associatif, famille...) du Réseau Vision-R doit adhérer à cette charte.
2. Elle doit être remise à chacun des partenaires du Réseau.

Le respect de cette charte concourt à proposer une prise en charge de qualité.

Le réseau Vision-R est porté par l'association Les yeux dans la tête régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Article 1 : Les objectifs du réseau

- Limiter les errances diagnostiques, favoriser le dépistage et la prise en charge précoce des troubles neurovisuels
- Faciliter le repérage par les médecins de 1^{ère} ligne et les PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation)
- Diffuser l'information à propos des troubles neurovisuels, des moyens de dépistage et de rééducation.
- Former les cliniciens avec plusieurs niveaux de formations proposés (niveau 1, 2, 3)
- Recenser et référencer les cliniciens formés en France
- Mettre des ressources à disposition des cliniciens, des familles et des écoles

Article 2 : A qui s'adresse le réseau ?

Le réseau est destiné à :

- Tous les professionnels concernés par les troubles neuro-développementaux et cognitifs de l'enfant
- Les enfants et les familles
- Les écoles et les enseignants
- Les institutions : hôpitaux et structures médico-sociales
- Les associations et réseaux de soins
- Les étudiants

Article 3 : Les propositions du réseau

• Les ressources cliniques :

- Testothèque et outils cliniques : mise à disposition
- Livrets d'information pour les familles, l'école et les cliniciens
- Banque d'exercices de rééducation
- Référencement de cliniciens de chaque spécialité, formés aux TNV, dans chaque région

- **Les formations proposées par le réseau :**

En partenariat avec PédagoJ, le réseau Vision R propose des formations à destination des professionnels.

3 niveaux de formation successifs sont proposés :

- Niveau 1 : Sémiologie des TNV et formation au dépistage.
- Niveau 2 : Approfondissement de la sémiologie et formation à la rééducation.
- Niveau 3 : Formateur et Superviseur

- **Supervision des cliniciens**

- Séances de supervision : présentation et discussion de cas, diagnostic différentiel, examens complémentaires, suivi et dynamique de la prise en charge.
- 3 séances de supervision d'une heure seront proposées au tarif de 150€ pour les cliniciens.
- Chaque groupe de supervision sera constitué de 5 cliniciens.

Pour vos demandes de supervisions, vous pouvez envoyer un mail à sophie@lesyeuxdanslatete.org

- **Supervision des associations et des structures de soins**

- Supervision d'équipe à propos d'un cas clinique proposée au tarif de 150€/séance.

Pour vos demandes de supervisions, vous pouvez envoyer un mail à sophie@lesyeuxdanslatete.org

Article 4 : Modalités d'accès au réseau pour les professionnels cliniciens

- Les professionnels de santé conformément au code de la santé publique, les psychologues, les neuropsychologues et les éducateurs peuvent intégrer le réseau Vision-R et être référencés après avoir justifié de leur participation à une formation dispensée par PédagoJ ou par un membre de l'association « Les yeux dans la tête » sur le thème des troubles neurovisuels chez l'enfant.
- Chaque professionnel devra également présenter un cas clinique qui sera validé par l'équipe de formation du réseau.

Article 5 : Tarifs d'adhésion annuelle (Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre)

Ce tarif comprend l'adhésion à l'association et au réseau Vision R.

- ⇒ **Adhésion pour les familles et particuliers : 70€ TTC**
Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R.
- ⇒ **Adhésion pour les enseignants : 70€ TTC**
Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R.
- ⇒ **Adhésion pour les professionnels libéraux : 120€ TTC**
Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R et à une supervision collective.
- ⇒ **Adhésion pour les institutions avec moins de 5 cliniciens : 250€ TTC**
Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R et à une supervision pour l'institution.
- ⇒ **Adhésion pour les institutions avec plus de 5 cliniciens : 350€ TTC**
Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R et à une supervision pour l'institution.

Le règlement de l'adhésion sera réalisé via le site Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/les-yeux-dans-la-tete/adhesions/adhesion-et-reseau-vision-r-2025>

Article 6 : Engagement des professionnels cliniciens

Les professionnels adhérents s'engagent :

- à **travailler avec les autres professionnels** pour améliorer la prise en charge de l'enfant et de sa famille,
- à **accepter la diffusion de son nom dans l'annuaire** des adhérents au Réseau Vision-R, disponible sur le site internet,
- à **se tenir informé des nouvelles pratiques** issues de l'avancée de la science et de participer régulièrement aux journées scientifiques proposées par l'association Les yeux dans la tête et le réseau Vision-R.
- à participer à 3 supervisions par an animées par le réseau Vision-R.

Article 7 : Normes RGPD et partage des données personnelles

Normes RGPD :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le réseau Vision-R pour la gestion de son annuaire. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les adhérents au réseau Vision-R (professionnels, familles...).

Les données sont conservées pendant le temps de votre adhésion au réseau Vision-R.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

En signant cette charte, vous vous engagez à ne pas communiquer à autrui vos codes d'accès personnel au site sécurisée du réseau Vision R, mais également de modifier, copier ou diffuser les éléments disponibles sur ce site. Ces éléments sont la priorité de l'association « Les Yeux dans la tête » et ne peuvent être utilisées à des fins commerciales.

La charte du réseau est portée à la connaissance des membres au moment de la signature de la fiche d'adhésion.

- ☐ **J'accepte que mon nom et mes coordonnées apparaissent sur la carte des professionnels formés aux TNV.***
- ☐ **Je confirme avoir pris connaissance de cette charte et en accepter les termes.***

*Cocher la case pour valider votre choix

Fait à

Le

Signature